



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DES FORETS

Vingt-septième session

Rome, 22-26 juillet 2024

Programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique 2022-2031

Résumé

Le présent document donne un aperçu des réalisations accomplies par la FAO dans le domaine des forêts au cours de l'exercice 2022-2023. Il fournit une analyse des évolutions et faits nouveaux pertinents au niveau mondial intéressant les travaux de la FAO concernant les forêts et définit les domaines prioritaires connexes des activités de la FAO au cours de l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- prendre note des réalisations accomplies par la FAO dans le domaine des forêts au cours de l'exercice 2022-2023 et formuler des observations à leur sujet;
- examiner les évolutions et faits nouveaux pertinents au niveau mondial intéressant les travaux de la FAO concernant les forêts (sections II et III) et à formuler des avis à cet égard;
- approuver les priorités mises à jour en ce qui concerne les activités de la FAO en matière de forêts en 2024-2025 dans le Programme de travail et budget 2024-2025 et le plan à moyen terme 2022-2025, dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et de la Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action (2024-2031);

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Maria Helena Semedo
Directrice générale adjointe
Tél. +39 06570 52060
DDG-Semedo@fao.org

Prière de mettre l'adresse COFO@fao.org en copie.

I. Introduction

1. La Conférence de la FAO, à sa 43^e session, a approuvé le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025, ainsi que le thème biennal pour 2024-2025: *La gestion des ressources en eau à l'appui des quatre améliorations – production, nutrition, environnement et conditions de vie – pour concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

2. Les activités menées par la FAO reposent sur le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, qui a pour ambition d'appuyer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au moyen d'une transformation conduisant à des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui contribuent à améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie en ne laissant personne de côté. Les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP) qui y figurent illustrent les avantages comparatifs de la FAO sur les plans thématique et technique. Les priorités techniques sont établies de manière à cadrer avec les DPP et les objectifs de développement durable (ODD) pertinents.

3. Au-delà de l'exercice biennal 2024-2025 et conformément au cycle de programmation et de budgétisation établi dans les Textes fondamentaux de la FAO, la contribution des comités techniques de 2024 sur les priorités orientera les programmes de l'Organisation lors de l'exercice biennal 2026-2027 et étayera l'examen du Cadre stratégique de la FAO qui sera présenté lors de la 44^e session de la Conférence de l'Organisation en 2025.

II. Réalisations de la FAO dans le domaine des forêts en 2022-2023

A. Évolution du contexte et ajustement des priorités

4. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la FAO a poursuivi ses activités dans le domaine des forêts conformément aux ODD et aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), en tenant compte des orientations données par le Comité des forêts à sa 26^e session. L'évolution du contexte n'a pas exigé d'ajustements importants des priorités au cours de l'exercice biennal. Une description détaillée des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts pendant l'exercice biennal 2022-2023 est présentée dans le document COFO/2024/INF5. Quelques réalisations principales accomplies dans les domaines prioritaires, tels qu'approuvés par le Comité des forêts à sa 26^e session, sont mises en avant ci-dessous.

B. Principales réalisations accomplies en 2022-2023

Domaine prioritaire 1. Mettre un terme à la déforestation et améliorer la résilience

Domaine prioritaire du Programme	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	13.1, 13.2 et 13.b	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux pour l'adaptation (PNA), les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, REDD+, l'article 6, le Cadre de transparence renforcée et l'objectif mondial en matière d'adaptation. Soutenir les engagements pris par les pays et les entreprises à la 26^e session de la Conférence des parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Glasgow, afin de mettre un terme à la déforestation et d'inverser ce processus (notamment la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres).

		<ul style="list-style-type: none"> • Codiriger les initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) visant à inverser la tendance en matière de déforestation. • Aider les pays, au moyen du Programme ONU-REDD, y compris par la mobilisation de fonds (notamment le Fonds vert pour le climat (FVC) et LEAF [Lowering Emissions by Accelerating Forest finance – réduire les émissions en accélérant le financement en faveur des forêts]).
AP 3: Approche «Une seule santé»	15.8, 1.5 et 3.d	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l'approche «Une seule santé» pour évaluer et prévenir les risques de zoonoses liés aux chaînes de valeur des espèces sauvages.
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5	<ul style="list-style-type: none"> • Développer encore les plateformes de gestion intégrée des risques de catastrophe en mettant l'accent sur les incendies de forêt, notamment en mettant en service le Pôle mondial de gestion des feux. • Appuyer les solutions énergétiques durables dans les zones à populations déplacées dans le nexus action humanitaire-développement-paix.
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5 et 2.3	<ul style="list-style-type: none"> • Faire avancer la gestion intégrée des paysages à grande échelle dans les zones arides pour enrayer et inverser le processus de dégradation, notamment grâce à un agrosylvopastoralisme intégré. • Renforcer la résilience des forêts face aux dangers biotiques au moyen des réseaux régionaux sur les espèces forestières envahissantes. • Faciliter la célébration de l'Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses (2022), coordonner la Journée internationale de la montagne et continuer de renforcer les capacités.

5. Concernant le DPP AE 1, la FAO a aidé 43 pays à mettre en œuvre REDD+ et les politiques climatiques nationales, et a renforcé les activités concernant les tourbières et les mangroves, notamment grâce à l'Initiative mondiale pour les tourbières¹, qui compte 54 membres. L'Organisation s'est attachée à renforcer les capacités des pays à accéder à un financement de REDD+ axé sur les résultats en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Elle également mis au point des outils visant à améliorer la diligence raisonnable et la dissociation entre les filières d'approvisionnement du secteur agricole et la déforestation. Concernant la suite donnée aux engagements pris par les gouvernements et les autres parties prenantes à la COP 26 de la CCNUCC, tenue à Glasgow – notamment la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres – la FAO a continué d'être un acteur clé, ayant fourni aux pays et aux entreprises un appui en vue d'enrayer le processus de déforestation et d'inverser la tendance grâce à des mesures en faveur du climat prises dans le domaine des forêts aux niveaux local, national, régional et mondial (voir COFO/2024/6.2). Les activités de la FAO contribuent à plusieurs des six principaux domaines d'action du Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat², qui a été lancé lors du Sommet des dirigeants mondiaux, à la COP 27 de la CCNUCC. En amont de la COP 28 de la CCNUCC, la FAO a fourni des contributions à la présidence de la COP 28 concernant la programmation thématique relative à la nature. En plus de l'appui apporté aux négociations et à la présidence de la COP 28, la FAO a participé à plus de 30 manifestations de la COP 28 consacrées aux forêts et au climat.

6. Dans le cadre de AP 3, la FAO a collaboré avec le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture pour évaluer les défis en matière de gouvernance, en particulier la cohérence et les

¹ <https://globalpeatlands.org/>.

² <https://forestclimateleaders.org/>

interactions des législations entre les secteurs à l'interface entre la vie sauvage, l'être humain et les animaux d'élevage. Cette collaboration a également permis de piloter des systèmes de surveillance de la santé des espèces sauvages fondées sur les communautés et les risques en vue de traduire l'approche «Une seule santé» en action visant à réduire le risque de zoonoses dans les filières des espèces sauvages.

7. En ce qui concerne l'*amélioration des conditions de vie*, la FAO a lancé le Pôle mondial de gestion des feux afin de renforcer les capacités en matière de gestion intégrée des feux (AV 3; voir COFO/2024/6.4). La FAO a aidé les pays à atteindre les cibles de neutralité de la dégradation des terres, établies au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), notamment au moyen du Programme d'impact sur la gestion durable des forêts – volet gestion durable des zones arides, mené au titre du Fonds pour l'environnement mondial (septième reconstitution, FEM-7) et dirigé par la FAO, qui a prêté assistance à 11 pays d'Afrique et d'Asie, et du Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, qui relève du Comité des forêts. L'Organisation a facilité la célébration de l'Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses (2022) et a fourni aux pays une aide en matière de développement des régions montagneuses par l'intermédiaire du Secrétariat du Partenariat de la montagne (AV 4).

Domaine prioritaire 2. Prendre en compte la biodiversité et restaurer les écosystèmes forestiers

Domaine prioritaire du Programme	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AE 3: Biodiversité et services des écosystèmes pour l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 15.1, 15.3, 15.4 et 15.6	<ul style="list-style-type: none"> Aider les pays à mettre un terme à la dégradation des forêts et promouvoir la restauration. Mettre à disposition des données et des connaissances aux fins de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. Prendre en compte la biodiversité dans les forêts, notamment dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières et appui au renforcement des capacités nationales. Gérer durablement la vie sauvage et faire face aux conflits entre humains et espèces sauvages. Aider les pays en matière de politiques et de stratégies relatives à l'agroforesterie, renforcer les capacités.
AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	11.a	<ul style="list-style-type: none"> Aider les pays à restaurer les espaces verts dégradés dans les villes et autour de celles-ci et à créer de nouveaux espaces verts (forêts urbaines et périurbaines).

8. Concernant AE 3, la FAO s'est efforcée d'accélérer la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) («la Décennies des Nations Unies»), qu'elle codirige avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, notamment en soutenant plusieurs initiatives phares mondiales en matière de restauration (p. ex. la Grande muraille verte d'Afrique, le couloir sec d'Amérique centrale et les petits États insulaires en développement) et par l'intermédiaire de deux groupes de travail de la FAO, ceux chargés du suivi et des meilleures pratiques (voir COFO/2024/6.3 portant sur les activités de la FAO relatives à la Décennie des Nations Unies et à l'intégration de la biodiversité). La FAO a également fourni une assistance technique à plus de 20 pays dans le cadre du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages et du programme Action contre la désertification, et a appuyé la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Dans le cadre du Programme de gestion durable de la faune sauvage, dix États membres africains ont bénéficié d'un soutien pour la mise en œuvre d'activités au titre des cibles 5 et 9 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Le Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des

zones arides, qui relève du Comité des forêts, a collaboré à l'élaboration du rapport thématique Regards et perspectives sur les terres du monde de la CLD, consacré aux parcours et au pastoralisme (à paraître), notamment en fournissant des études de cas et en contribuant à l'examen et à la diffusion des résultats.

9. Au titre de AE 4, la FAO a aidé les pays à créer des espaces verts dans les villes, notamment grâce à l'initiative Villes vertes, au programme Oasis urbaines vertes, au programme Villes forestières, qui concerne 170 villes, et au 2^e Forum mondial sur les forêts urbaines (voir COFO/2024/6.1 sur les activités de la FAO relatives à la foresterie urbaine et leur contribution à la transformation des systèmes agroalimentaires urbains).

Domaine prioritaire 3. Renforcer la production, l'utilisation et les moyens d'existence durables

Domaine prioritaire du Programme	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.3 et 15.2	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la mise en place de chaînes de valeur du bois pour une valeur ajoutée, une durabilité et une productivité accrues. Appuyer la production et la consommation durables de bois de chauffage. Aider à l'extension des forêts plantées conformément aux besoins de restauration des forêts, d'arrêt de la déforestation, de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, et de production accrue de fibres de bois.
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3 et 9.3	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès équitable des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies. Appuyer le renforcement des capacités et des connaissances des organisations de producteurs dans les secteurs forestier et agricole afin de promouvoir l'innovation en matière de production durable.
AN 1: Une alimentation saine pour tous	2.1 et 2.2	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la gestion durable de la vie sauvage, notamment les sources de protéines comme substitut à la viande de chasse. Appuyer l'amélioration de la gestion durable et utiliser les aliments d'origine sauvage et les espèces négligées ou sous-utilisées pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	2.1 et 2.2	<ul style="list-style-type: none"> Aider à une meilleure intégration du rôle des forêts pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé humaine. Favoriser une participation plus large et plus éclairée, en particulier des plus vulnérables, au processus décisionnel concernant la gestion durable de la faune sauvage.
AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	10.a et 17.11	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les systèmes associés aux chaînes de valeur du bois légal et durable afin d'améliorer les investissements, l'accès aux marchés et l'utilisation durable du bois légal et durable.
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4 et 12.5	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les innovations axées sur les forêts pour faire avancer la transition vers une bioéconomie et des sociétés neutres en carbone. Appuyer les transitions vers une bioénergie durable dans le contexte de la bioéconomie et des émissions nettes nulles d'ici 2050.

AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.a et 5.c	<ul style="list-style-type: none"> Aider à améliorer encore l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les droits, l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci, et l'accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décisions.
AV 2: Transformation rurale inclusive	8.3, 8.5, 10.2 et 10.7	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la transformation et la relance inclusives des zones rurales garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient.
AV 6: Accroissement des investissements	2.a et 10.b	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une aide dans le domaine financier pour la gestion durable des forêts, la restauration de forêts et les efforts de réduction de la déforestation, notamment l'accès à un financement pour les petits producteurs et les organisations de producteurs forestiers.

10. Au titre de AP 1, la FAO s'est attachée à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires dans une optique de durabilité en mettant en œuvre le Programme d'impact du FEM-7 sur les systèmes alimentaires, l'exploitation et la restauration des sols dans 27 pays; a aidé les pays en ce qui concerne les forêts plantées et la production et les filières de bois et de bioénergie durables; et a élaboré des directives sur les programmes de planification de la gestion forestière et de renforcement des capacités en agroforesterie, et les a mises en œuvre dans un éventail de pays.

11. Au titre de AP 4, la FAO a aidé dix pays à renforcer les capacités des organisations de producteurs dans les secteurs forestier et agricole au moyen du Mécanisme forêts et paysans.

12. Au titre de AN 1, la FAO, au moyen de son Programme de gestion durable de la faune sauvage, a renforcé ses activités visant à aider 15 pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie à élaborer d'autres modèles afin de combiner la conservation de la faune et de la flore sauvages, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans les écosystèmes de forêts, de savanes et de zones humides.

13. Au titre de AN 2, la FAO a renforcé ses activités visant à aider les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie en matière de régimes fonciers et de droits juridiques, notamment en ce qui concerne les questions juridiques liées à la gestion durable de la vie sauvage, y compris la chasse et la pêche.

14. Au titre de AN 5, l'Organisation a aidé les pays en ce qui concerne les systèmes d'assurance du bois légal et durable afin d'améliorer la gouvernance forestière, les investissements dans les filières du bois légales et durables, l'accès aux marchés et l'utilisation durable au moyen du Programme FAO-Union européenne pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux.

15. Au titre de AE 2, la FAO a évalué le rôle des produits et des résidus ligneux dans la bioéconomie, a organisé des dialogues sur les politiques et a fourni un appui aux pays en ce qui concerne les filières du bois durables et la transition vers une bioéconomie neutre en carbone en Amérique latine, en Asie et en Afrique et lors des COP 27 et COP 28 de la CCNUCC.

16. Au titre de AV 1, la FAO a renforcé les capacités en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes et d'autonomisation des femmes dans ses programmes relatifs aux forêts et les projets de terrain, notamment dans le cadre du FEM-7, du Programme de gestion durable de la faune sauvage, du Mécanisme forêts et paysans, du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages et des programmes REDD+ (p. ex. ONU-REDD et le FVC), et a renforcé encore les réseaux tels que WeCaN et DIMITRA. Au titre de AV 2, l'Organisation a intégré plus avant les approches communautaires axées sur les droits et les mesures de garanties et de protection sociales dans les politiques et les programmes relatifs aux forêts.

17. Au titre de AV 6, la FAO a renforcé l'aide fournie aux pays afin d'améliorer leurs capacités de financement des activités de gestion durable des forêts, de restauration des forêts et de réduction de la déforestation, notamment l'accès à un financement pour les petits producteurs et les organisations de producteurs forestiers, grâce à divers programmes et modalités.

Domaine prioritaire 4. Données, statistiques, analyses

Domaine thématique	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA)	Action transversale	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la portée de l'évaluation des ressources forestières mondiales, développement de la procédure de notification, de l'entrée de données et de la plateforme de diffusion, et développement des capacités aux fins de la surveillance et de la notification, notamment au moyen de mises à jour volontaires. • Collecte de données en vue de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025 et renforcement des capacités, rapport d'évaluation des ressources forestières mondiales devant être publié en 2025.
Suivi des forêts et mesure, notification et vérification au niveau national, plateformes et outils d'analyse	Action transversale	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique concernant les systèmes nationaux de suivi des forêts et les procédures de mesure, de notification et de vérification. • Accès des pays à des technologies efficaces et innovantes concernant les données relatives aux forêts et à l'utilisation des terres, comme Open Foris et le Système d'accès, de traitement et d'analyse des données d'observation de la Terre (SEPAL). • Outils d'analyse fondés sur Open Foris et SEPAL.
Statistiques concernant les moyens d'existence et la production	Action transversale	<ul style="list-style-type: none"> • Données et statistiques concernant la production et le commerce des produits forestiers. • Mise à jour des estimations relatives au combustible ligneux dans FAOSTAT. • Méthodes et orientations visant à améliorer les données relatives aux avantages socioéconomiques et aux avantages concernant les moyens d'existence que confèrent les forêts et les arbres. • Analyse des données, y compris prévisions.

18. Au titre de ces domaines prioritaires transversaux, la FAO a continué de communiquer des informations sur les indicateurs 15.1.1 et 15.2.1 des ODD liés aux forêts, a appuyé la communication d'informations relatives à l'indicateur 15.4.2, a accompli des progrès concernant l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025, notamment la plateforme FRA³, et a publié l'enquête par télédétection réalisée à l'occasion de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020. L'Organisation a étendu l'appui technique fourni aux pays concernant les plateformes et les outils d'analyse pour le suivi des forêts, la mesure, la notification et la vérification au niveau national grâce à Open Foris⁴ et au SEPAL⁵, permettant à plus de 50 pays de soumettre des données sur les forêts à la CCNUCC. Elle a également élaboré la plateforme géospatiale dénommée Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes, aux fins du suivi transparent de la restauration des écosystèmes⁶. La FAO a publié son Annuaire des produits forestiers (dont les données sont accessibles en ligne) et l'enquête sur les capacités de la pâte et du papier, et a copublié de nouvelles estimations du nombre de personnes employées dans le secteur forestier⁷. L'Organisation a élaboré plus avant les indicateurs socioéconomiques de l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, en particulier concernant

³ <https://fra-data.fao.org/assessments/fra/2020/>

⁴ <https://www.fao.org/in-action/openforis/fr>

⁵ <https://www.fao.org/in-action/sepal/fr>

⁶ <https://ferm.fao.org/>

⁷ Lippe, R.S., Schweinle, J., Cui, S., Gurbuzer, Y., Katajamäki, W., Villarreal-Fuentes, M. et Walter, S. 2022. *Contribution of the forest sector to total employment in national economies*. Rome, FAO, et Genève, OIT. <https://doi.org/10.4060/cc2438en>

l'emploi et le combustible ligneux, et a aidé au moins dix pays à améliorer, qualitativement et quantitativement, les données sur les produits forestiers et le commerce de ceux-ci.

19. En outre, la FAO a continué de jouer un rôle de premier plan dans les questions mondiales concernant les forêts en exerçant son rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies. Ainsi, elle a notamment:

- a. joué un rôle moteur dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF)⁸ et apporté un appui à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts sur la base du plan de travail de PCF pour 2021-2024, notamment en lançant l'*Appel conjoint à l'action en faveur des forêts à l'horizon 2030*⁹ et en codirigeant des initiatives conjointes qui contribuent à réduire la déforestation et la dégradation des forêts et à promouvoir les filières durables;
- b. apporté des contributions au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le développement durable dans les régions montagneuses, élaboré par la FAO et le Secrétariat du Partenariat de la montagne;
- c. apporté des contributions techniques au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que des compétences techniques dans le contexte des débats de la CCNUCC;
- d. apporté des contributions techniques à la session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra du 8 au 17 juillet 2024 et aura pour thème «Renforcer le Programme 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples: mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes»;
- e. apporté des compétences techniques et des avis en matière de politiques concernant l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), y compris en accueillant des réunions du Groupe de travail à composition non limitée.

20. En 2022, la FAO a organisé, conjointement avec la République de Corée, le XV^e Congrès mondial de l'alimentation (CMA), qui avait pour thème principal «Construire un avenir respectueux de l'environnement, sain et résilient avec les forêts». Malgré les difficultés liées à la pandémie de covid-19, le CMA a attiré plus de 15 000 participants de 160 pays, dont près de 5 000 ont participé en ligne. Il a donné lieu à cinq manifestations préalables au congrès, 53 séances principales (dont un dialogue de haut niveau et deux forums ministériels), 116 manifestations parallèles, 95 présentations par affichage et 59 exposés faits depuis une tribune.

21. Les incidences des processus mondiaux pertinents sur les activités de la FAO relatives aux forêts sont exposées à la section III du présent document.

C. Accélérateurs, thèmes transversaux et partenariats

22. Les accélérateurs (innovation, technologie, données et compléments) ont été mis à profit au cours de l'exercice 2022-2023, l'accent ayant été mis sur l'innovation et les technologies relatives aux données, et l'atout comparatif des activités de la FAO concernant les forêts ayant été exploité. Cela inclut en particulier les innovations technologiques concernant le suivi des forêts et les données y relatives (voir le paragraphe 15 du présent document). Les activités de la FAO relatives aux liens entre agriculture et forêts sont exposées dans le document COFO/2024/3 et comprennent, entre autres, le programme Accélérer le suivi innovant des forêts (AIM4Forests)¹⁰. Des progrès similaires ont été accomplis en ce qui concerne l'utilisation des données et de la technologie comme accélérateurs dans le cadre de la lutte contre le changement climatique (voir COFO/2024/6.2), du suivi de la restauration des écosystèmes (voir COFO/2024/6.3) et de la gestion intégrée des incendies de forêt (voir

⁸ <https://www.fao.org/collaborative-partnership-on-forests/fr>.

⁹ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/170a3a50-7118-4f32-aae4-06dd7a74a731/content>.

¹⁰ [AIM4Forests \(fao.org\)](https://aim4forests.fao.org).

COFO/2024/6.4). La FAO s'est également attachée à intégrer les thèmes transversaux que sont le genre et l'inclusion dans ses activités opérationnelles, en particulier dans les programmes et les projets de fonds fiduciaires relatifs aux forêts, comme indiqué ci-dessus. Les partenariats et la collaboration des parties prenantes, en particulier avec le secteur privé, restent essentiels pour obtenir des résultats à grande échelle. La FAO a utilisé plusieurs mécanismes pour stimuler la participation des parties prenantes au cours de l'exercice, notamment le Partenariat de collaboration sur les forêts, le Comité consultatif de la filière bois durable (un organe statutaire de la FAO composé de cadres supérieurs du secteur industriel privé), et des partenariats concernant un éventail de programmes de fonds fiduciaires, notamment le Programme de gestion durable de la faune sauvage, le Mécanisme forêts et paysans, REDD+, et les programmes d'impact du FEM-7 sur la gestion durable des zones arides et sur les systèmes alimentaires, l'exploitation et la restauration des sols.

D. Initiatives institutionnelles de la FAO, nouvelles méthodes de travail

23. Les activités de la FAO concernant les forêts se fondent sur les stratégies et initiatives de l'Organisation¹¹ et contribuent à la réalisation de celles-ci, qui constituent des moyens clés de «faire disparaître les décloisonnements» et de garantir le principe d'unité d'action de la FAO. Au cours de l'exercice 2022-2023, l'accent a été mis sur les forêts dans le cadre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 et l'initiative Main dans la main.

E. Lacunes et enseignements tirés

24. Agir en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires de manière intégrée requiert des approches intersectorielles et multidisciplinaires qui produisent les résultats escomptés au niveau local. Les programmes d'impact du FEM-7 sur la gestion durable des zones arides et sur les systèmes alimentaires, l'exploitation et la restauration des sols, les projets du Fonds vert pour le climat, ONU-REDD, le Mécanisme forêts et paysans et d'autres mécanismes de ce niveau ont permis de tirer des enseignements et des données d'expérience précieux. Ils ont montré qu'il était possible de faire progresser et d'appliquer à plus grande échelle les solutions aux différents niveaux et auprès des différentes parties prenantes. Leur exécution combinée a mis en lumière la possibilité de promouvoir les solutions, notamment en intégrant les résultats des projets limités dans le temps lors de l'élaboration de politiques et de stratégies générales pour obtenir des résultats à grande échelle. La collaboration entre la Division des forêts (NFO) et les autres divisions et bureaux de la FAO s'est considérablement développée au cours de la période à l'examen, notamment en ce qui concerne la contribution à la mise en œuvre du point de l'ordre du jour commun au Comité des forêts et au Comité de l'agriculture concernant sur les liens entre agriculture et foresterie.

25. La FAO a étendu encore les innovations en matière de technologies numériques et les plateformes sur les données afin de fournir aux pays et aux parties prenantes des données plus transparentes et plus précises, de manière plus rentable et plus rapide, aux fins de la prise de décisions au niveau national et de l'établissement de rapports au niveau international. Cependant, un large éventail d'innovations sont encore nécessaires pour accélérer le changement, notamment des innovations technologiques, institutionnelles, sociales et financière et des innovations en matière de politiques publiques.

¹¹ Celles-ci comprennent la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031, les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition, la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, l'initiative Main dans la main, le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, «Un pays, un produit prioritaire», l'initiative 1 000 villages numériques, l'initiative Villes vertes, et le Pôle de coordination des activités donnant suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

26. La foresterie joue un rôle important et de plus en plus reconnu comme solution aux défis mondiaux. Cependant, elle se heurte à des difficultés d'ordre stratégique en matière de capacités humaines auxquelles il convient de répondre pour tirer pleinement parti de son potentiel, notamment en mettant à niveau la recherche, la formation théorique et pratique, le développement des capacités professionnelles, les services de vulgarisation et les réseaux d'apprentissage entre pairs dans le domaine des forêts et en favorisant encore les rapprochements entre ceux-ci.

27. Les thèmes transversaux que sont le genre, les jeunes et l'inclusion, notamment des peuples autochtones et des communautés locales, sont cruciaux pour parvenir à un monde libéré de la faim et de la pauvreté. Des progrès importants ont été accomplis dans l'intégration de ces thèmes dans les activités de la FAO relatives aux forêts, mais d'autres efforts sont nécessaires. Il est encore largement possible de mieux cibler les pauvres et les segments les plus vulnérables de la société, notamment les peuples autochtones et les communautés locales, et d'associer plus étroitement les jeunes pour leur donner les moyens de construire l'avenir qu'il leur faut et qu'ils souhaitent.

28. Des informations supplémentaires sur les résultats obtenus par la FAO au cours de l'exercice biennal en ce qui concerne son Cadre stratégique 2022-2031 et les indicateurs connexes relatifs aux ODD, notamment concernant l'égalité des genres, la nutrition, le changement climatique, la gouvernance et les statistiques, ainsi que les résultats régionaux, sont présentées dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023, qui est disponible sur le site web¹² de la FAO.

III. Évolutions et faits nouveaux au niveau mondial intéressant les activités de la FAO dans le domaine des forêts

A. Scénarios à moyen et long termes pour les systèmes agroalimentaires

29. Pour répondre aux [appels des membres](#) en faveur d'un renforcement des capacités et des activités de prospective stratégique, la démarche de FAO orientée vers l'avenir pour penser et agir de manière stratégique a appuyé l'exercice de prospective stratégique 2020-2022, et contribué à l'élaboration du [Cadre stratégique 2022-2031](#) de la FAO et du rapport de l'Organisation intitulé *The future of food and agriculture – Drivers and triggers for transformation* (L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture – Moteurs et déclencheurs de transformation), récemment publié. Dans ces deux documents, *la pénurie et la dégradation des ressources naturelles* sont considérés comme l'un des moteurs essentiels (moteur 15) des systèmes agroalimentaires, socioéconomiques et environnementaux.

30. La FAO participe actuellement aux exercices de prospective régionale, dans lesquels la méthode décrite dans *The future of food and agriculture – Drivers and triggers for transformation* pour élaborer d'autres scénarios possibles concernant l'avenir est appliquée dans chaque région de la FAO. Dans toutes les régions, le moteur *pénurie et dégradation des ressources naturelles* est pris en considération dans les débats et l'analyse. Les consultations régionales d'experts menées jusqu'à présent ont montré que si les producteurs n'améliorent pas l'utilisation des terres et de l'eau, n'utilisent pas l'énergie de manière plus efficiente, ne protègent pas la biodiversité et ne restaurent pas les sols et les forêts, de manière à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'avenir des systèmes agroalimentaires, socioéconomiques et environnementaux pourrait être difficile. Il pourrait être nécessaire de réfléchir à différentes options stratégiques pour se détourner des futurs non souhaités, comme les scénarios *Rien ne change* ou *Course à l'abîme* décrits dans la publication susmentionnée, et tendre vers des systèmes agroalimentaires durables et résilients. Les conclusions des consultations d'experts et d'autres analyses menées dans le cadre des exercices de prospective régionale seront présentées dans les rapports de prospective régionale ainsi que dans la version révisée à venir du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et le prochain rapport mondial de la FAO dans la collection *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture*.

31. L'importance politique des forêts a continué de croître au cours du dernier exercice biennal, de même que la reconnaissance des possibilités qu'elles offrent pour répondre aux nombreux défis du

¹² <https://www.fao.org/3/ni547fr/ni547fr.pdf>

développement durable. Les forêts, qui constituent un élément important des solutions fondées sur les écosystèmes, offrent des solutions bon marché et efficaces. Plusieurs forums portant sur l'environnement, la nutrition et la sécurité alimentaire, la pauvreté, les moyens de subsistance, la production durable, l'urbanisation et la santé, entre autres domaines, ont mis en évidence qu'il était indispensable de tenir compte des forêts pour relever ces défis.

32. Bien que l'on reconnaisse de plus en plus l'importance des forêts, leur perte se poursuit à un rythme alarmant. Si la perte de forêt a ralenti à l'échelle mondiale, elle s'est accélérée en Asie du Sud-Est et en Afrique et s'est maintenue à un niveau élevé en Amérique du Sud, essentiellement en raison de la conversion de forêts en terres agricoles. Cela montre que les approches adoptées jusqu'ici ont été insuffisantes pour remédier aux causes profondes de la perte de forêt, qui varient au sein d'une région ou d'un pays, mais aussi entre les régions ou les pays, et peuvent comprendre l'insécurité alimentaire, l'absence d'autres perspectives économiques et une mauvaise gouvernance. Étant donné l'intensification des conflits et leur interaction, les phénomènes climatiques extrêmes, et les ralentissements et récessions économiques, conjugués au coût inabordable des aliments nutritifs et aux inégalités croissantes, nous ne sommes pas en bonne voie de réaliser les cibles de l'ODD 2. Il est nécessaire d'intensifier les efforts pour répondre aux questions connexes des *quatre améliorations* de la FAO, en particulier en ce qui concerne le renforcement des synergies et la réalisation d'arbitrages entre les secteurs de la production végétale et animale, des pêches et d'aquaculture, et des forêts.

33. Divers autres faits nouveaux et évolutions relatifs aux *quatre améliorations* de la FAO ont des incidences sur le secteur forestier. Il s'agit notamment des efforts accrus déployés par les pays pour faire face aux conflits et aux crises et travailler à la réalisation des ODD en mettant davantage l'accent sur l'intégration des dimensions environnementales et de la transformation numérique dans le développement, notamment grâce à des solutions innovantes qui associent de manière plus équilibrée la conservation et la production agricole, contribuant à plusieurs *améliorations* de la FAO en même temps. En outre, l'urbanisation continue a des incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes ainsi que sur leur bien-être au sens large, qui inclut l'accès à des espaces verts, et ce dans une mesure qui varie en fonction de la position dans le continuum rural-urbain.

34. La plupart des négociations et des mesures relatives aux forêts ont des incidences simultanées sur l'ensemble des *quatre améliorations* de la FAO. Par exemple, une action accélérée visant à mettre un terme à la perte de forêt et à restaurer les terres dégradées requiert la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts et des terres, qui amélioreront la durabilité dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie (*amélioration de la production*), favoriseront des liens renforcés entre les environnements naturels et ceux créés par les êtres humains, et contribueront à améliorer les moyens de subsistance en milieu rural et la santé humaine (*amélioration des conditions de vie*). De telles mesures renforceront également la résilience des écosystèmes face au changement climatique, protégeront la biodiversité, préviendront et combattront la dégradation des terres et la désertification, et assureront des services écosystémiques essentiels (*amélioration de l'environnement*); et contribueront à la fourniture d'aliments forestiers (*amélioration de la nutrition*). Les grands processus mondiaux relatifs aux politiques concernant directement les forêts et ayant des incidences sur celles-ci, comme il est décrit ci-dessous, influent à des degrés divers sur les activités de la FAO en matière de forêts et les *quatre améliorations*.

35. Le Programme 2030 concerne directement les forêts, qui peuvent contribuer à la réalisation de l'ensemble des 17 ODD. Certains de ces objectifs, en particulier les ODD 1, 2, 10, 13, 15 et 17, sont au centre des activités de la FAO relatives aux forêts en 2031, contribuant dans une large mesure à l'ensemble des *quatre améliorations*. Il en est de même pour le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et ses objectifs mondiaux relatifs aux forêts, qui se veulent être l'approche la plus complète couvrant toutes les dimensions de la gestion durable des forêts, l'objectif 1 étant axé sur l'*amélioration de l'environnement*, l'objectif 2 sur l'*amélioration de la production, de la nutrition et des conditions de vie*, l'objectif 3 sur l'*amélioration de la production et l'amélioration de l'environnement*, l'objectif 4 sur les *quatre améliorations*, et les objectifs 5 et 6 sur les accélérateurs transversaux.

36. Les faits nouveaux survenus dans le cadre des trois conventions de Rio et les progrès concernant la Décennie des Nations Unies et le Défi de Bonn, ainsi que les contributions à la réalisation de l'objectif du Secrétaire général de l'ONU consistant à «inverser la tendance en matière

de déforestation», sont particulièrement pertinents pour l'*amélioration de l'environnement*, et visent à réaliser cet objectif grâce (entre autres) aux progrès en matière d'*amélioration de la production*. Les activités menées par la FAO pour donner suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires sont largement axées sur l'*amélioration de la nutrition* et l'*amélioration des conditions de vie*.

37. Les *quatre améliorations* de la FAO fournissent un cadre dans lequel apporter les changements transformationnels nécessaires dans le domaine des forêts et les secteurs connexes, offrant des solutions qui permettent d'agir sur les causes profondes et sur les effets en cascade. La prise de conscience de la nécessité de considérer l'environnement, la production durable, la nutrition et la qualité de vie comme les pierres angulaires du développement durable, et du fait que toutes doivent être soutenues par des mesures, y compris le rétablissement des équilibres précédemment altérés, pourrait aboutir à une avancée considérable dans la conception et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, et servir de modèle pour l'utilisation durable d'autres ressources naturelles.

38. La feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action (2024-2031)¹³, présentée au Comité pour approbation au titre du point 7 de l'ordre du jour (voir COFO/2024/5.1), a été élaborée pour fournir un cadre à des actions complètes en réponse à ces défis au cours du prochain exercice. Elle présente également un cadre logique permettant d'établir des liens entre, d'une part, les objectifs de la FAO relatifs aux forêts et, d'autre part, les *quatre améliorations* et les ODD, grâce au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, compte tenu également du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.

B. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Sommet de 2023 sur les ODD

39. La Déclaration politique résultant du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (10-19 juillet 2023) et du Sommet sur les ODD (18-19 septembre 2023), approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies¹⁴, a renforcé les engagements pris au titre du Programme 2030, et souligne que «les progrès réalisés pour la plupart des objectifs de développement durable sont soit beaucoup trop lents, soit en régression par rapport à la situation de départ en 2015»¹⁵. Elle résume les progrès accomplis ainsi que les lacunes et les défis, et appelle à l'action afin d'engager le monde sur la voie de la durabilité et de la résilience d'ici à 2030. Pour ce qui est des forêts, l'engagement à «assure[r] la conservation et un usage raisonnable des mers et des océans, des ressources en eau douce, des forêts, des montagnes et des terres arides, et [à] protége[r] la diversité biologique, les écosystèmes et la flore et la faune sauvages»¹⁶ est particulièrement pertinent. D'autres appels, notamment concernant les ressources naturelles, la biodiversité, l'eau et le climat, touchent également aux forêts.

C. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Suite donnée au Pacte de Glasgow pour le climat

40. Concernant la suite donnée aux engagements pris par les gouvernements et les autres parties prenantes à la COP 26 de la CCNUCC, notamment la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, le Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat a été lancé au cours du Sommet mondiale des dirigeants, lors de la COP 27, dans le but de renforcer et de maintenir la direction politique de haut niveau concernant les forêts, l'utilisation des terres et le climat, et de concrétiser la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. La FAO collaborera, entre autres, à l'initiative du Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat visant à écologiser le secteur de la construction par l'utilisation de bois durable.

41. L'objectif de «mettre fin au déboisement et à la dégradation des forêts d'ici à 2030 et inverser ces tendances» figurait dans l'une des décisions adoptées lors de la COP 28 de la CCNUCC. Il a été

¹³ COFO/2024/5.1.

¹⁴ [A/RES/78/1](#)

¹⁵ [A/RES/78/1](#), paragraphe 8.

¹⁶ [A/RES/78/1](#), paragraphe 19.

pris en compte dans les résultats du premier bilan mondial¹⁷, qui guideront les prochaines contributions déterminées au niveau national, lesquelles seront communiquées en 2025. Il a également été officiellement décidé d'encourager le Conseil du FVC à continuer de travailler sur le système des paiements liés aux résultats dans le cadre de REDD+¹⁸. Lors de la COP 28, la FAO a entamé un processus visant à réaliser l'ODD 2 sans dépasser le seuil de 1,5 °C, en suivant une feuille de route mondiale¹⁹, qui inclut les forêts et les zones humides en tant que domaine d'action.

D. Convention sur la diversité biologique et Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

42. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, également connu sous le nom de Plan pour la biodiversité, a été adopté lors de la COP 15 de la CDB, qui s'est tenue à Montréal (Canada) en décembre 2022. Il comporte quatre objectifs principaux et 23 cibles pour 2030 et revêt une importance stratégique pour les activités de la FAO en général, et en particulier pour celles concernant les forêts et la vie sauvage. Bien qu'elles ne soient pas toujours explicitement mentionnées, la foresterie est très importante pour plusieurs cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, comme la cible 2 concernant la remise en état des écosystèmes, la cible 3 concernant les aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, la cible 8 relative aux effets du changement climatique sur la biodiversité, la cible 10 relative à la gestion durable des forêts, et la cible 12 concernant le renforcement des avantages qu'offrent les espaces verts par la systématisation de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. En outre, l'utilisation, la capture et le commerce durables des espèces sauvages – et leur contribution s'agissant de répondre aux besoins des populations – sont compris dans plusieurs cibles.

43. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal est important pour les activités de la FAO liées à la biodiversité, y compris la foresterie, et guide l'élaboration du programme relatif à la prise en considération de la biodiversité forestière. En aidant les pays à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, la FAO continuera à promouvoir une vision large et inclusive pour ce qui est de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité forestière ainsi que de l'utilisation des données rassemblées par la FAO, par exemple dans le cadre du processus de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, en particulier en ce qui concerne les indicateurs dont la FAO est l'organisme responsable (cible 2 et indicateur phare 2.2 «Aires faisant l'objet de restauration»).

E. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

44. Les principales déclarations résultant de la COP 15 de la CLD (mai 2022)²⁰ ayant des incidences claires sur les activités de la FAO sont notamment: l'Appel d'Abidjan, lancé par les chefs d'État, qui réaffirme qu'il est urgent d'agir pour empêcher et réduire la dégradation des terres et élaborer et mettre en œuvre des politiques appropriées en matière de gestion durable des terres et de restauration des terres; la Déclaration sur les terres, la vie et l'héritage, qui comprend le programme Héritage d'Abidjan; et la Déclaration d'Abidjan sur l'égalité des genres pour une restauration réussie des terres. Celles-ci orientent les activités de la FAO en matière de forêts, notamment grâce à la Décennie des Nations Unies, au Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, relevant du Comité des forêts, et au Programme d'impact du FEM-7 sur la gestion durable zones arides, ainsi qu'à la collaboration avec la CLD, notamment en ce qui concerne le renforcement de l'application de la Convention en intégrant les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la

¹⁷ [FCCC/PA/CMA/2023/L.17](https://www.fccc.org/PA/CMA/2023/L.17)

¹⁸ [FCCC/PA/CMA/2023/L.4](https://www.fccc.org/PA/CMA/2023/L.4)

¹⁹ FAO. 2023. *Achieving SDG 2 without breaching the 1.5 °C threshold: A global roadmap, Part 1 – How agrifood systems transformation through accelerated climate actions will help achieving food security and nutrition, today and tomorrow, In brief*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc9113en>

²⁰ <https://www.unccd.int/cop15>.

sécurité alimentaire nationale²¹ et l'appui à la contribution efficace des initiatives menées par les femmes, les organisations de la société civile et les organisations basées sur la communauté dans le cadre de la CLD.

F. Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

45. Le premier Bilan après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires²², deux ans après ce dernier, s'est tenu au siège de la FAO en 2023. Le prochain Bilan, qui se tiendra en 2025, soit quatre ans après le Sommet, appellera la FAO à renforcer l'appui qu'elle fournit aux États membres en matière de révision et de mise en œuvre des feuilles de route nationales relatives aux systèmes alimentaires.

46. Une tâche essentielle de la FAO consiste à maintenir et à renforcer encore l'appui qu'elle fournit aux pays afin qu'ils intègrent des éléments relatifs à la foresterie, à la biodiversité et à l'arrêt de la déforestation dans leurs activités nationales. Les feuilles de route nationales relatives à la transformation des systèmes alimentaires visant à les rendre durables et équitables seront essentielles pour atteindre les objectifs relatifs à la sécurité alimentaire et à la biodiversité, ainsi que les objectifs climatiques et économiques. La FAO fournit un appui grâce à la combinaison d'activités menées au titre de programmes de fonds fiduciaires et de programmes ordinaires, en synergie avec la Division des forêts et d'autres divisions de l'Organisation. Cependant, des financements supplémentaires sont nécessaires pour continuer à promouvoir et à étendre la mise en œuvre des résultats. À cet égard, les activités de mobilisation de ressources de la FAO progressent, notamment avec la mise en place du Programme d'impact du FEM-8 sur les systèmes alimentaires, que la FAO dirigera avec le Fonds international de développement agricole (FIDA).

G. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et Défi de Bonn

47. La FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement codirigent la Décennie des Nations Unies. La FAO continuera à aider les membres à renforcer leurs activités de restauration des écosystèmes, notamment en ce qui concerne les paysages forestiers, et à partager des informations et des connaissances relatives aux initiatives de restauration fructueuses, par exemple en fournissant des outils et des méthodes, en permettant la création de capacités, et en facilitant l'accès au financement, compte tenu des situations et des contextes nationaux. En outre, la FAO appuie la mise en œuvre des programmes phares en matière de restauration mondiale annoncés lors de la COP 15 de la CDB²³ et à la 6^e session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Ses activités relatives à la Décennie des Nations Unies sont décrites en détail dans le document COFO/2024/6.3.

H. Forum des Nations Unies sur les forêts et Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

48. Le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa 19^e session, a adopté par consensus une Déclaration ministérielle de haut niveau²⁴ et une résolution d'ensemble²⁵, qui comprend les résultats de l'examen à mi-parcours de l'Arrangement international sur les forêts, ainsi que le nouveau programme de travail quadriennal du Forum, pour 2025-2028.

49. La Déclaration vise un soutien politique au plus haut niveau en vue d'accélérer les actions menées aux fins de la réalisation des ODD et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et définit des

²¹ FAO. 2019. *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/items/76c315f6-01f2-4f20-a2b6-390a45ca940e>

²² <https://www.unfoodsystemshub.org/fs-stocktaking-moment/fr>.

²³ <https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/communiqu%C3%A9-de-presse/ionu-recompense-10-initiatives-pionnieres-qui-restaurent>.

²⁴ <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2024/05/UNFF19-High-Level-declaration-10May2024-330pm-adv-unedited.pdf>.

²⁵ <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2024/05/UNFF19-Omnibus-Resolution-10May2024-5pm-adv-unedited.pdf>.

mesures à cet égard. Elle appelle la communauté internationale à fournir davantage de ressources destinées aux actions fondées sur les forêts; invite le Forum politique de haut niveau pour le développement durable à prendre acte de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030); et appelle à adresser des messages cohérents aux organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin de promouvoir la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

50. La résolution d'ensemble, s'appuyant sur les conclusions de l'examen à mi-parcours, contient une liste de mesures à l'intention du Forum des Nations Unies sur les forêts ainsi que de ses membres et de son secrétariat, du Partenariat de collaboration sur les forêts, du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, du fonds fiduciaire du Forum des Nations Unies sur les forêts, concernant la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, les contributions au Programme 2030, la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, et la participation des partenaires régionaux et sous-régionaux ainsi que des principaux groupes et d'autres parties prenantes pertinentes. La résolution approuve également le Programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour 2025-2028, dont les priorités thématiques pour chaque exercice biennal doivent être définies par le Bureau du Forum sur la base des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, compte tenu du programme du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et des faits nouveaux pertinents concernant les forêts survenus au niveau international.

51. La mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts est sans aucun doute l'élément le plus important des travaux intersessions relatifs à l'Arrangement international sur les forêts. C'est une tâche relative aux forêts essentielle pour l'ensemble du système des Nations Unies et, grâce à plusieurs membres du Partenariat, au-delà. La FAO accorde une attention particulière à ces activités, en tant que présidente du Partenariat de collaboration sur les forêts et en tant qu'organisation des Nations Unies dotée d'un mandat spécial concernant les forêts au niveau mondial (voir également COFO/2024/7.2). Les contributions au Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts occupent une place importante dans les plans de travail de la FAO²⁶.

52. La FAO continue d'aligner ses plans opérationnels sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles connexes, et de fournir un appui spécifique concernant les données et les analyses, notamment des informations sur les ressources forestières au moyen du processus d'Évaluation des ressources forestières mondiales et grâce à l'élaboration de l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux. Elle apporte également des contributions importantes en assurant la direction ou la codirection de plusieurs initiatives conjointes du Partenariat de collaboration sur les forêts, et met à disposition une plateforme pour permettre des discussions relatives au Forum des Nations Unies sur les forêts lors des sessions du Comité des forêts et des commissions régionales des forêts.

IV. Domaines de travail prioritaires dans le secteur des forêts pour 2024-2025 et au-delà

53. Les domaines de travail prioritaires de la FAO dans le secteur des forêts découlent des contributions des membres et du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui est essentiel aux activités de l'Organisation contribuant à la réalisation globale des ODD. Pour répondre à ces priorités, la FAO s'appuie sur ses fonctions essentielles – établissement de normes, de données et d'informations, dialogue sur les politiques, renforcement des capacités, connaissances et technologies, partenariats, et promotion et communication.

54. Suivant les recommandations formulées par le Comité des forêts, à sa 26^e session, et le Conseil de la FAO, à sa 171^e session, la Division des forêts a entrepris le processus d'élaboration d'un nouveau document cadre, la Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action (2024-2031), aux fins de son examen par le Comité des forêts, à sa 27^e session (voir COFO/2024/5.1). La feuille de route présente les objectifs et les actions prioritaires de la FAO dans le domaine des forêts, dans le

²⁶ COFO/2024/5.1

contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, lesquels sont pleinement en phase avec les autres stratégies pertinentes de l'Organisation ainsi qu'avec le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts. Elle contient également les actions prioritaires de la FAO dans le domaine de la foresterie proposées pour 2024-2025 et au-delà, lesquelles sont structurées suivant trois objectifs forestiers, en fonction des DPP de la FAO. Les tableaux suivants indiquent les domaines techniques de la Division des forêts mis en avant dans le Programme de travail et budget 2025-2026. La liste des DPP figurant dans les tableaux pour chaque domaine de travail prioritaire ne correspond pas nécessairement aux DPP par objectif forestier figurant dans la feuille de route de la FAO pour les forêts (COFO/2024/5.1), qui sont établis jusqu'en 2031. Les DPP sont résumés dans les tableaux suivants, dont les «domaines prioritaires» correspondent aux objectifs de la feuille de route de la FAO pour les forêts.

Domaine prioritaire 1. Conserver et restaurer les écosystèmes forestiers pour favoriser la vie terrestre, ainsi que la résilience des systèmes agroalimentaires

55. Ce domaine prioritaire est axé sur le maintien et la restauration des forêts et l'amélioration de leur qualité, car celles-ci sont une base de ressources essentielle pour les systèmes agroalimentaires durables, les moyens de subsistance, la bioéconomie et la vie terrestre. Pour atteindre l'objectif fixé, il faudra contribuer aux efforts des pays visant à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts, à inverser ces processus, et à renforcer le rôle des forêts dans le cadre de la restauration des paysages, de la transformation des systèmes agroalimentaires, de l'approvisionnement en eau propre et durable, de la conservation de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, de la réduction des risques de catastrophe et de la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé».

Domaine prioritaire du Programme	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	13.1, 13.2 et 13.b	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités des gouvernements et des autres parties prenantes de premier plan renforcées afin de réaliser les cibles d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets relatives aux forêts et aux terres humides, y compris au moyen de politiques climatiques nationales (contributions déterminées au niveau national, plans nationaux d'adaptation, stratégies à long terme) et des stratégies REDD+. • Accès des pays au financement des activités relatives aux forêts et au climat (atténuation et adaptation) renforcé grâce à un appui technique ciblé. • Connaissances, capacités et outils des gouvernements et des autres parties prenantes de premier plan renforcés en vue de réaliser les cibles d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans les secteurs des forêts et de l'utilisation des terres. • Capacités des pays en matière de gestion intégrée des incendies renforcées, notamment grâce au Pôle mondial de gestion des feux.
AE 3: Biodiversité et services des écosystèmes pour l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 15.1, 15.3, 15.4 et 15.6	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités des pays à intégrer la biodiversité forestière renforcées, à l'appui de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et d'autres initiatives. • Publication du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i> et lancement d'un système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières.

		<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un appui technique et renforcement de la capacité des pays à mettre en œuvre des activités de restauration dans le cadre de la Décennie des Nations Unies. • Activités relatives à la gestion durable de la vie sauvage renforcées.
AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	11.a	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités des pays en matière de forêts urbaines et de verdissement des villes renforcées grâce à l'initiative Villes vertes.
AP 3: Approche «Une seule santé»	15.8, 1.5 et 3.d	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités des pays renforcées en matière de gestion des risques biologiques pour les forêts et des zoonoses liées aux espèces sauvages. • Partage des connaissances relatives à la biosécurité forestière et aux normes phytosanitaires dans le cadre de l'approche «Une seule santé».
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5 et 2.3	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un appui visant à l'amélioration la résilience des écosystèmes menacés (montagnes, zones arides, mangroves et tourbières). • Capacités du Partenariat de la montagne renforcées afin de promouvoir le développement durable dans les régions de montagnes, en particulier dans les contextes des Nations Unies. • Fourniture d'une aide aux pays pour la prise en compte des cadres intersectoriels aux fins d'une gestion durable et intégrée des zones arides (p. ex. grâce au Programme d'impact du FEM-7 sur la gestion durable des forêts – volet gestion durable des zones arides, et par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides, qui relève sur Comité des forêts).

Domaine prioritaire 2. Augmenter la production durable et développer les moyens de subsistance durables et résilients, les chaînes de valeur et la bioéconomie

56. Ce domaine prioritaire est axé sur l'accroissement et la diversification de la production et de l'offre agroalimentaires durables issues des forêts, notamment par le renforcement de la productivité des forêts et des arbres dans les systèmes agroalimentaires et une plantation accrue, lesquels aideront les pays à augmenter la production forestière et agricole durable à valeur ajoutée issue de ressources locales, à créer des emplois et des moyens de subsistance inclusifs, décent et verts dans le secteur forestier et à développer une bioéconomie durable, tout en offrant des solutions pour remplacer les ressources fossiles.

Domaine prioritaire du Programme	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.3 et 15.2	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités renforcées en vue d'accroître la production forestière durable, d'améliorer les synergies et de tenir compte des arbitrages à opérer avec les autres secteurs agricoles, notamment au moyen de l'agroforesterie et d'autres actions intersectorielles pertinentes. • Gouvernances nationale, régionale et mondiale renforcées afin d'accroître la production forestière durable.
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3 et 9.3	<ul style="list-style-type: none"> • Accès renforcé des producteurs à l'information, à la vulgarisation, aux technologies et au développement des capacités.

		<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'une aide aux communautés locales et aux peuples autochtones concernant les droits et l'accès aux ressources et aux systèmes de protection sociale.
AN 1: Une alimentation saine pour tous	2.1 et 2.2	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité renforcée des pays à optimiser la contribution des forêts, des arbres et des espèces sauvages à l'alimentation saine. • Élaboration d'outils et de produits axés sur les connaissances afin de renforcer les données et les informations sur la contribution des forêts, des arbres et des espèces sauvages à l'alimentation saine.
AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	10.a et 17.11	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités renforcées des pays à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes d'assurance du bois légal et durable et améliorer les investissements dans les filières du bois légal et durables, l'accès au marché et l'utilisation durable de bois de source légale et durable. • Capacités renforcées à tenir compte des réglementations et exigences internationales, existantes comme nouvelles, applicables aux marchés, concernant la légalité et la traçabilité dans les filières agricoles dans le cadre de REDD+, et arrêt des activités de déforestation et d'autres programmes pertinents.
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4 et 12.5	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'une aide aux pays en matière de dialogue sur les politiques et d'échange technique, ainsi qu'en matière d'élaboration de politiques, de stratégies et de plans d'action relatifs aux contributions des forêts à la bioéconomie. • Fourniture d'un appui aux innovations afin d'accroître l'apport de valeur ajoutée aux produits forestiers et l'efficacité de l'utilisation des ressources, et production de données et de produits axés sur les connaissances à l'appui de la contribution du bois durable et des autres produits forestiers à la bioéconomie.
AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.a et 5.c	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances et compétences en matière d'égalité des genres et d'émancipation socioéconomique des femmes renforcées dans le secteur forestier. • Capacités relatives aux approches porteuses de transformation en matière de genre et à la participation des femmes, des jeunes et des peuples autochtones renforcées.
AV 6: Accroissement des investissements	2.a et 10.b	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité des pays à mobiliser des financements renforcée à l'appui des investissements inclusifs dans la production forestière durable, la restauration des forêts et les chaînes de valeur forestières. • Capacités techniques et environnementales renforcées afin d'étendre les investissements et de promouvoir les filières agricoles durables dissociées de la déforestation.

Domaine prioritaire 3. Intensifier l'innovation fondée sur la science et des éléments probants pour accroître la contribution du secteur des forêts aux solutions mondiales et accélérer la transformation durable des systèmes agroalimentaires

57. Fondé sur la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, ainsi que sur la science et les savoirs des peuples autochtones et des petits producteurs, ce domaine prioritaire transversal consistera à promouvoir les innovations technologiques, stratégiques, institutionnelles, sociales et financières ajustables qui favorisent la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts et contribuent ainsi aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire, notamment à ceux des groupes vulnérables et marginalisés.

Domaine thématique	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
Innovation technologique visant à améliorer les données et les systèmes statistiques liés aux forêts	Action transversale	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025, et amélioration de la plateforme de données FRA et de la base de données FAOSTAT-Forêts. • Plateformes de données de la Division des forêts (Open Foris et le Système d'accès, de traitement et d'analyse des données d'observation de la Terre [SEPAL]) et technologies de l'innovation renforcées aux fins de l'analyse, du stockage, de la gestion et la diffusion des données relatives aux forêts. • Fourniture d'une aide aux pays aux fins du renforcement des systèmes nationaux de suivi des forêts polyvalents. • Données et statistiques sur la production et le commerce des produits forestiers générées et capacités statistiques des pays renforcées. • Données relatives aux avantages socioéconomiques et aux avantages concernant les moyens d'existence que confèrent les forêts et les arbres renforcées, notamment pour l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux.
Transposition à plus grande échelle des innovations de manière responsable et inclusive.	Action transversale	<ul style="list-style-type: none"> • Innovations institutionnelles, technologiques, sociales, financières et en matière de politiques publiques dans le secteur des forêts transposées à grande échelle, notamment grâce à la promotion de la culture favorable à l'innovation, aux pratiques optimales et à la création de pôles d'innovation et d'incubateurs.
Innovations au moyen de partenariats porteurs de transformation	Action transversale	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au dialogue mondial sur les politiques, notamment au Forum des Nations Unies sur les forêts, par l'apport de données et d'éléments factuels, et conseils de politique générale, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et des six objectifs mondiaux relatifs aux forêts. • Rôle moteur au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts. • Fourniture d'indications au Comité consultatif de la filière bois durable concernant la transposition à grande échelle des innovations dans les chaînes de valeur liées aux activités forestières et l'intégration du secteur forestier dans le dialogue mondial sur la bioéconomie.
Renforcement de la formation théorique et pratique et des capacités		<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances et compétences des petits exploitants et des organisations de producteurs renforcées grâce à des approches de renforcement des capacités et de vulgarisation, notamment les écoles pratiques d'agriculture, et capacités des organisations de producteurs à dispenser des formations et à renforcer les capacités afin d'attirer les jeunes ruraux également renforcées grâce à un nouveau projet dirigé par la FAO. • Programmes d'enseignement forestier à un jeune âge améliorés et capacités des jeunes renforcées grâce à des actions de mise en œuvre de l'appel à l'action des jeunes.

Solutions de financement innovantes		<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et mobilisation d'un financement mixte aux fins d'une production durable, de la restauration des forêts et de chaînes de valeur respectueuses des forêts grâce au développement des capacités, à des orientations techniques et à l'échange de connaissances, notamment dans le cadre du nouveau projet «Réaliser l'initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100) avec les producteurs forestiers et agricoles», qui facilite l'accès au financement et à l'assistance technique pour les petites entreprises et les petits producteurs forestiers et agricoles afin d'accélérer la restauration et l'innovation à valeur ajoutée, en mettant l'accent sur l'Afrique.
-------------------------------------	--	---

A. Accélérateurs, thèmes transversaux et partenariats

58. La FAO s'appuie sur quatre accélérateurs transversaux²⁷ dans toutes les interventions programmatiques afin d'accélérer les incidences de ces dernières tout en réduisant au minimum les arbitrages. Ceux-ci constituent des volets nécessaires et complémentaires à une action collective efficace à toutes les échelles, compte tenu notamment du fait que de nombreuses parties prenantes ne tirent pas profit des importantes avancées issues des technologies et des innovations qui ont été réalisées au cours de la dernière décennie. En plus des accélérateurs intégrés dans les trois domaines prioritaires et les domaines techniques connexes mis en avant, des efforts seront déployés afin d'étendre et de renforcer:

- les partenariats et les plateformes multipartites (p. ex. auxquels participent les secteurs public et privé et la société civile) pour appuyer les politiques et la gouvernance en matière de forêts ainsi que pour mobiliser et partager les connaissances, les compétences spécialisées, la technologie, les innovations et les ressources financières;
- les innovations en matière de production, d'analyse et de communication de données sur les ressources et les produits forestiers, en mettant en relation des équipes au sein de la FAO et en mettant à profit les partenariats multipartites pour permettre des politiques et une prise de décisions fondées sur des données, et grâce à l'utilisation de plateformes telles que FRA et FAOSTAT;
- les innovations en matière de solutions financières, comme le financement mixte de la production forestière durable et des chaînes de valeur connexes;
- les innovations visant à renforcer les partenariats porteurs de transformation là où c'est le plus importants, par exemple là où tant les personnes que l'environnement sont les plus vulnérables;
- la collaboration interinstitutions, au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts et entre les secteurs (p. ex. les coalitions du Sommet sur les systèmes alimentaires), afin de tirer parti des capacités combinées des organisations participantes et de mieux les mobiliser;

²⁷ Ces accélérateurs sont: i) la technologie – c'est-à-dire l'application de la science et des connaissances aux fins de la mise au point de techniques devant permettre la fourniture d'un produit ou d'un service qui améliore la durabilité des systèmes agroalimentaires, notamment les forêts; ii) l'innovation, notamment technologique, sociale, politique, institutionnelle et financière; iii) les données, destinées à renforcer la prise de décisions fondées sur des éléments factuels, par exemple l'élaboration de méthodes, de normes et de cadres, ainsi que la collecte, le traitement et la diffusion de données, associés au renforcement des capacités et aux partenariats requis; et iv) les «compléments» (la gouvernance, le capital humain et les institutions).

- f. les liens entre les secteurs des forêts et de l'agriculture en diffusant et en utilisant les dernières conclusions relatives à l'interaction entre les variables économiques, sociales et environnementales entre le domaine agricole et celui des forêts et des arbres;
- g. la sensibilisation aux avantages qu'offrent les forêts et les arbres gérés de manière durable, et la communication à leur sujet, auprès des décideurs et du public, et l'influence sur les dialogues mondiaux.

59. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO définit trois thèmes transversaux relatives à des questions d'importance critique en ce qui concerne le Programme 2030 et à l'appui du fil conducteur stratégique du Cadre – le genre, les jeunes et l'inclusion. La FAO continuera d'intégrer systématiquement la problématique du genre dans les processus de conception, de budgétisation, de planification, de mise en œuvre et de suivi de tous ces programmes et projets relatifs aux forêts. En outre, elle promeut et met en œuvre des approches tenant compte de la problématique de genre et des approches porteuses de transformation en matière de genre pour appuyer l'autonomisation des femmes et leur participation active aux pratiques de gestion durable des forêts, ainsi que pour garantir leurs droits d'accès aux ressources et à une protection sociale et financière. Elle mettra l'accent sur la production et la diffusion de données ventilées par genre.

60. Les jeunes représentent une force dynamique et innovante pour la conservation des forêts et de l'environnement. L'Appel à l'action pour les jeunes²⁸ lancé lors du XV^e Congrès forestier mondial réaffirme la nécessité d'investir dans le perfectionnement professionnel dans le secteur afin de favoriser la progression des jeunes professionnels. La FAO reconnaît le rôle crucial des jeunes dans l'avenir des forêts et le renforcera dans tous les aspects de ses travaux.

61. La FAO reconnaît également que l'inclusion de toutes les parties, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et les petits exploitants, doit être au centre de ses activités dans le domaine des forêts, conformément à la Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux²⁹. Les activités relatives aux forêts seront menées dans le contexte de la Décennie des Nations pour l'agriculture familiale³⁰, et à l'appui de celle-ci.

62. La FAO continuera de renforcer et d'étendre les partenariats noués, notamment avec les organisations de producteurs dans les secteurs forestier et agricole, les industries tributaires de la forêt, les établissements scientifiques et d'enseignement, les organisations de jeunes, les institutions financières internationales et d'autres organisations internationales (en particulier les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts). La FAO préconise et appuie une participation et des partenariats plus étroits aux fins de la détermination de voies d'action permettant le déploiement à grande échelle de solutions innovantes en accélérant le partage d'informations, de connaissances et de données d'expérience entre les pays et les parties prenantes.

B. Stratégies et initiatives de la FAO

63. La FAO continuera d'intégrer de viser des aspects liés aux forêts dans ses stratégies et initiatives à l'échelle de l'Organisation. Elle s'emploiera en particulier à développer encore les capacités techniques et managériales pour mettre efficacement à profit les accélérateurs de l'Organisation et les partenariats, le but étant de renforcer l'innovation et la capacité d'adaptation en vue de déployer à grande échelle les solutions innovantes et d'étendre leur incidence dans le secteur forestier, conformément à la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation. Les activités de la FAO visant à transposer à grande échelle l'innovation scientifique dans le secteur forestier, en étroite collaboration avec le Bureau de l'innovation de l'Organisation, permettront de renforcer la coopération en matière d'innovation dans le but d'accélérer la contribution des forêts à la transformation des systèmes agroalimentaires.

²⁸ <https://www.fao.org/3/cc0249fr/cc0249fr.pdf>.

²⁹ <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/08d0c6ae-d023-459b-9b0e-a898c4ef75ee/content>.

³⁰ <https://www.fao.org/family-farming-decade/home/fr/>.

C. Amélioration des méthodes de travail

64. La FAO va renforcer encore son efficacité et son efficacité en se concentrant sur les priorités stratégiques dans le domaine des forêts, telles que définies dans la Feuille de route de la FAO pour les forêts. L'Organisation a pris des mesures pour mieux relier entre eux ses travaux normatifs et son appui opérationnel et les aligner sur les questions relatives aux forêts afin de synthétiser les expériences opérationnelles et les connaissances normatives mondiales, permettant ainsi un meilleur accès aux connaissances. L'expérience acquise par la FAO dans le cadre de ses interventions techniques dans le domaine des forêts aux niveaux opérationnels sera mieux intégrée dans les orientations normatives de l'Organisation, ce qui conduira à des interventions plus efficaces dans un cercle vertueux d'apprentissage et d'amélioration, et assurera une mise à profit efficace des atouts de l'Organisation dans les domaines normatif et opérationnel.

65. En ce qui concerne l'appui aux pays, les activités menées par la FAO dans le domaine des forêts viseront à améliorer l'adaptabilité et la capacité à répondre aux demandes des membres, en suivant une approche adaptée à chaque situation qui tienne compte des situations nationales, de la diversité des contextes, des particularités, des priorités, des synergies et des capacités aux niveaux régional, national et local, en matière de développement économique, social et environnemental, ainsi qu'en ce qui concerne la paix et la stabilité. La FAO développe encore les capacités techniques et managériales pour mettre efficacement à profit les accélérateurs de l'Organisation ainsi que les partenariats, le but étant de renforcer l'innovation et la capacité d'adaptation en vue de déployer à grande échelle les solutions innovantes et d'étendre leur incidence.